



Règlements internes Hockey Charlesbourg – Gestion d'équipe

Personnes ressources

- N'hésitez à contacter votre directeur de catégorie ou le VP – Administration pour toutes questions. Notre objectif est de vous aider à tenir votre rôle le plus professionnellement possible.
 - Les coordonnées de ces ressources sont disponibles sur le document « Personnes contacts ».
- Le directeur de votre catégorie ou un membre du conseil d'administration doit assister à votre première réunion d'équipe. Informer votre directeur de catégorie de la tenue de cette rencontre dès que possible.

Enregistrement d'équipe

- Dans les jours suivants la formation de votre équipe, votre entraîneur recevra le fichier Excel « Déclaration d'enregistrement d'équipe ». Celui-ci sera pré-rempli avec l'ensemble des joueurs réguliers de votre équipe.
 - Vous devrez compléter le fichier en y indiquant tous les membres du personnel de votre équipe.
 - Dès que les chandails sont remis aux joueurs, le plus tôt possible avant le début de la saison, vous devez indiquer le numéro du joueur dans la colonne appropriée et le transmettre à administration@hockeycharlesbourg.com . **Très important cela doit être fait avant votre premier match.**
- Lors de tout changement à votre enregistrement d'équipe (Ajout des joueurs affiliés, changement de numéro pour un joueur, ...), vous devez retourner votre enregistrement d'équipe à l'adresse courriel ci-dessus.
 - Afin de faciliter le travail du registraire, nous vous demandons votre collaboration afin d'identifier d'une couleur spécifique les changements apportés à l'enregistrement d'équipe.

Formations requises par Hockey Québec :

- Au minimum une personne par équipe doit avoir suivi le cours « Entraîneur récréation » (en ligne, en salle et sur glace).
- Un membre du personnel de banc doit avoir suivi le cours « Préposé santé et sécurité au hockey » (en ligne).
- Chaque membre du personnel de l'équipe doit avoir suivi le cours « Respect et sport » (en ligne).

Horaire

- Il est de votre responsabilité de vérifier l'horaire des parties sur le site de la ligue QBC www.qbc.qc.ca et l'horaire des pratiques sur le site de l'AHMC et ne pas oublier de prendre connaissance de tous les onglets : www.hockeycharlesbourg.com.
Note : Hockey Charlesbourg ne fournit plus l'autobus pour les parties dans Charlevoix.

Volet financier de votre équipe

- Il est **OBLIGATOIRE** d'ouvrir un compte bancaire au nom de l'équipe avec deux (2) signatures requises (voir modèle de résolution annexé que vous devrez avoir en votre possession lors de l'ouverture du compte).
- Le compte bancaire doit être fermé à la fin de la saison.
- Tous les chèques émis par hockey Charlesbourg seront effectués au nom de l'équipe sauf pour les remboursements de formation.
- Chaque membre du personnel de l'équipe (Entraîneur, adjoint, gérant et responsable santé-sécurité) doit compléter le formulaire sur les antécédents judiciaires. Ces derniers doivent être remis tous en même temps au bureau de l'AHMC.
- Les chèques de commandite doivent être faits au nom de hockey Charlesbourg qui, en retour, émettra le reçu et fera un chèque au nom de l'équipe.
- Pour votre fonds d'équipe, le montant demandé ne peut être supérieur au plus élevé des montants suivants :
 - 90\$ par joueur
 - le montant de la facture des tournois réservés par hockey Charlesbourg divisé par le nombre de joueurs de l'équipe.
- Si la majorité des parents décide d'effectuer un financement additionnel, chaque parent doit contribuer à l'activité de financement. Si un parent ne veut pas participer au financement, il devra verser la quote-part de ce financement qui lui revient.
- Vous avez jusqu'au 15 novembre de l'année courante pour rembourser les sommes qui vous ont été avancées pour la réservation de vos tournois.

Dans les aréas :

- L'entraîneur ou un de ses adjoints doit demeurer à proximité de la chambre des joueurs jusqu'au départ du dernier joueur et ce pour toutes les catégories.
- L'accès au corridor est interdit aux parents.
- La porte au bout du corridor à l'Arpidrome est une sortie seulement.

Les tournois

- Vous devez transmettre le formulaire « Demande de protection de tournoi » disponible dans votre cartable avant le 1^{er} novembre de l'année courante.
- Une semaine avant votre premier tournoi, vous serez convoqués afin de venir chercher vos permis de tournoi ainsi que votre feuille d'enregistrement d'équipe.
- Lors de cette rencontre, nous ferons le tour de votre cartable d'équipe afin de bien vous préparer et d'avoir tout en main pour remettre au registraire du tournoi.

Gestion des conflits/plaintes

- Hockey Charlesbourg a une politique claire à ce sujet. Toute plainte doit se faire par écrit à l'aide du formulaire disponible au bureau de l'AHMC et être remis à votre directeur de catégorie. Pour aucune considération, vous ne devez vous adresser directement au directeur général, Jérôme Martel, au vice-président double lettre Dany Simard, au vice-président simple lettre Bernard Martel ou au président Sylvain Chevalier. Ceux-ci vous référeront à votre directeur de catégorie.

Chandails et bas

- Lorsque vous jouez « local » le chandail noir doit être porté, lorsque vous jouez « visiteur » le chandail blanc doit être porté.
- Les bas blancs se portent avec le chandail blanc et les bas noirs avec le chandail noir.
- Les chandails doivent être transportés dans la housse.
- Pour les chandails, un chèque de dépôt de 150\$ est exigé, ce dernier doit être daté du 1^{er} avril de l'année courante. À la remise du chèque le parent doit signer le contrat de prêt d'équipement. Le contrat de prêt d'équipement ainsi que les chèques de dépôts doivent être remis au bureau de l'AHMC avant le 30 novembre de l'année courante.
- **Les chandails doivent être portés pour les parties seulement.**
- Les bas sont en vente au bureau de l'AHMC. Pour connaître les heures d'ouverture, consulter le document sur les personnes contacts.
- À la fin de la saison, l'entraîneur, ou une autre personne désignée par celui-ci, a la responsabilité de remettre les chandails propres dans les housses sur des cintres. Lors de la remise des chandails, les chèques de dépôts sont remis à l'entraîneur. Si un set de chandails n'est pas remis, l'AHMC conserve le chèque de dépôt tel que le mentionne le contrat de prêt d'équipement.

Manteaux, vêtements, articles promotionnels

- L'AHMC paie un survêtement (haut) pour l'entraîneur et adjoints, maximum de trois (3) par équipe (une fois aux trois (3) ans).
- L'essayage des manteaux aura lieu à l'Arpidrome, dates à confirmer surveiller le site internet.
 - Durant ces journées, il sera possible de commander casquettes, tuques, kangourous, manteaux pour jeunes et moins jeunes.
 - Casquettes, tuques, épinglettes et tasses sont disponibles au bureau de Hockey Charlesbourg en tout temps.
- Il est possible de commander d'autres articles promotionnels auprès des fournisseurs autorisés par l'AHMC. Consulter le document « Fournisseurs officiels d'articles promotionnels » disponible sur notre site internet.